

Compte- rendu de la réunion du Conseil Municipal

Secrétaire de Séance : Pascal RENARD

ORDRE DU JOUR :

- Délibération pour rectification Budget Assainissement
 - Vote du compte administratif 2020
 - Vote du compte de gestion 2020
 - Vote du budget primitif 2021
 - Vote des taxes communales
 - Vote des tarifs communaux
 - Vote des subventions aux associations
 - Délibération pour mise à disposition d'un agent communal
 - Point sur la journée citoyenne du 29 mai 2021
 - Questions diverses
-
- Présents : Gilles BENOIT, Claudine CHEMIERE, Olivier DE BRIE, Yolaine LAUGERAT, Françoise JACQUET, Ludovic MAHET, Régis MENNESSIER, Denis PEAUDECERF, Pascal RENARD, Régis VAULLERIN, Sébastien CHABOT, Dominique PERRAGUIN, Jean-Baptiste QUINDROIT, Germaine DE BENGY
Marie CALURAUD arrivée à 19h 10
 - Absentes avec pouvoir : Anita GUINARD-AKRETCHÉ pouvoir à Claudine CHEMIERE
Astrid COTTÉ pouvoir à Ludovic MAHE
Chrystél GOND pouvoir à Yolaine LAUGERAT
Marie-Alvina SKURA pouvoir à Gilles BENOIT
Angélique HUET pouvoir à Jean-Baptiste QUINDROIT

La séance est ouverte à 18h 45 par le Maire.

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'il peut y avoir conflit d'intérêts quant aux sujets abordés

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour

- Mutualisation des frais de transport
- Versement de l'excédent budgétaire à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

Approbation du compte- rendu du Conseil Municipal du 04 mars 2021

Monsieur le Maire demande si des membres du conseil ont des remarques, questions ou précisions à apporter au compte- rendu, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé et signé.

➤ **Vote résultats budget assainissement 2020**

.
.

Suite à des écritures rectificatives les résultats du budget assainissement sont déterminés comme suit

Président de séance : Ludovic MAHE (*Adjoint*) est élu

Monsieur le Maire Gilles BENOIT se retire

Sous la présidence de Monsieur Ludovic MAHE 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget assainissement 2020 qui s'établit ainsi :

Investissement			
Déficit reporté	393 688,49	Excédent reporté	
Dépenses	338 241,95	Recettes	706 421,49
Total	731 930,44		706 421,49
Résultat exercice déficit	25 508,95		

Fonctionnement			
		Excédent reporté	35 061,52
Dépenses	67 501,02	Recettes	103 673,12
Total	67 467,73		138 734,64
Résultat exercice excédent	71 233,62		

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les résultats du budget assainissement 2020

➤ **Versement de l'excédent budgétaire à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry**

Conformément aux engagements pris lors du transfert des compétences « assainissement collectif » et « eau potable » il est proposé de transférer les résultats du budget annexe « assainissement collectif » et du budget annexe « eau potable » de la commune au budget annexe « assainissement collectif » et « eau potable » de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

Vu les articles L1321 et L2224 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°100920-117 du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 portant « transfert des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry » à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté Préfectoral n°2020-1622 du 22 décembre 2020 portant « transfert des compétences eau et assainissement collectif à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry » à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu les résultats de l'exécution budgétaire 2020 :

- du budget annexe assainissement collectif de la Commune

Vu la délibération n° 250321-92 du 25 mars 2021 par laquelle le conseil communautaire a validé le montant d'excédent (ou des excédents) à reverser,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de fixer le montant des excédents à reverser par la commune suit :
- Adopte le principe de la reprise des résultats par la communauté de communes, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits
- décide d'intégrer dans le budget principal de la Commune les résultats suivants du budget annexe assainissement collectif :

Excédent résultat cumulé	45 724,67 €	
Restes à recouvrer	0,00 €	
Excédent globalisé à verser	45 724,67 €	
Répartition	Fonctionnement	Investissement
	71 233,62 €	- 25 508,95 €
Compte d'imputation budget général communal	RECETTE 002 : 71 233,62 €	DEPENSE 001 : 25 508,95 €
	DEPENSE 678 : 71 233,62 €	RECETTE 1068 : 25 508,95 €

- Autorise Monsieur Le Maire ainsi que Madame La Trésorière en charge des finances de la Commune de Saint Eloy de Gy de reporter ses résultats de fonctionnement et investissement sur le budget primitif 2021 de la commune de Saint Eloy de Gy, aux fins de reversement à Communauté de Communes Terres du Haut Berry conformément au transfert de compétence eau et assainissement sur Communauté de Communes Terres du Haut Berry en date du 1^{er} juin 2021 (pour 50 % de l'excédent) et 1^{er} octobre 2021 (pour les 50 % restant).

➤ Vote du compte administratif 2020

Président de séance : Ludovic MAHE (*Adjoint*) est élu

Monsieur le Maire Gilles BENOIT se retire

Sous la présidence de Monsieur Ludovic MAHE 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal communal 2020 qui s'établit ainsi

Investissement

Déficit reporté	123 573,34		
Dépenses	472 708,88	Recettes	912 718,35
Résultat Assainissement	25 508,95		
Total	621 791,17		912 718,35

Résultat cpt 001 290 927,18

Restes à réaliser

Dépenses 457 000,00 Recettes 96 208,00

Besoin financement 69 864,82

Résultat exercice 440 009,47

Fonctionnement

		Excédent reporté	612 856,47
Dépenses	1 112 948,20	Recettes	1 259 916,73
		Résultat Assainissement	71 233,62
Total	1 112 948,20		1 944 006,82

Résultat à affecter 831 058,62 Résultat exercice 145 558,34

Affectation des résultats

Investissement	Cpt 1068	69 864,82
Virt de la section de Fonct.	Chapitre 021	100 000,00
Fonctionnement	Chapitre 002	661 193,80

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal communal 2020.

➤ Vote du compte de gestion 2020

Président de séance : Ludovic MAHE (Adjoint) est élu

Monsieur le Maire Gilles BENOIT se retire

Sous la présidence de Monsieur Ludovic MAHE 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion du budget principal communal 2020 qui s'établit ainsi

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats,

le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Approuve le compte de gestion du budget principal édité par le trésorier principal, pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

➤ Vote du budget primitif 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le budget primitif principal 2021 présenté comme suit, avec **19 votes pour**

- Pour la section de fonctionnement	dépenses à	1 375 245,80 €
	recettes à	1 721 443,80 €
- Pour la section d'investissement à :		814 898,00 €

➤ Vote des taxes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire le taux des taxes locales, à savoir :

- Foncier bâti	38,97 % dont taux départemental 19,72 %
- Foncier non bâti	37,10 %

➤ Vote des tarifs communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la reconduction des tarifs communaux à savoir :

Tarifs location Salle des fêtes

	Personnes extérieures	Habitants de la commune
Soirée dansante	430,00 €	225,00 €
Banquet, mariage (1 jour)	430,00 €	225,00 €
Banquet, mariage (2 jours)	535,00 €	275,00 €
Réunion à but non lucratif	420,00 €	220,00 €
Réunion de travail	155,00 €	110,00 €
Vin d'honneur	205,00 €	115,00 €
Expo	205,00 €	115,00 €

Du 1^{er} octobre au 31 mars, un forfait chauffage de **35,00 €** par jour sera facturé (soirée dansante, banquet, mariage).

Les locations pour les personnes extérieures à la commune sont interdites du 1^{er} juin au 30 septembre

Tarifs location Salle des sports

Personnes extérieures : **210,00 €**

Habitants de la commune : **115,00 €**

Du 1^{er} octobre au 31 mars, un forfait chauffage de **15,00 €** par jour sera facturé

Tarifs cimetière

Concessions : 30 ans : 120,00 €
50 ans : 240,00 €

Cavurnes : 30 ans : 120,00 €
50 ans : 240,00 €

Colombarium : 30 ans : 780,00 €
50 ans : 1 170,00 €

Frais d'ouverture d'alvéoles : 90,00 €

➤ Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer en 2021, aux associations, un montant global, de subventions de **9 106,85 €** dit que ce montant sera inscrit à l'article 6574 et réparti comme suit :

Afin qu'il n'y ai pas conflit d'intérêt, les personnes membres du bureau d'une association n'ont pas pris part au vote :

Madame Marie-Alvina SKURA pour l'A.P.E
Monsieur Gilles BENOIT pour le CYCLO Détente ST ELOY
Madame Yolaine LAUGERAT pour La GYM.VOLONTAIRE
Madame Angélique HUET pour le TENNIS CLUB(TCE)
Monsieur Olivier DE BRIE pour les AMIS DE L'EGLISE

Associations	Subventions 2020
A.D.M.R	125,00
Anciens Elus	0
ASSO.Amis de la Bibliothèque	240,00
A.P.E.	800,00
ASSO.SPORTIVE	950,00
AMICALE CHASSE PECHE	250,00+150,00 <i>Animation école</i>
Chorale "Atout Bout de Chant"	460,00
CONFRERIE DE ST ELOI	240,00
COOP SCOLAIRE BOURG	300,00
COOP SCOLAIRE BOURGNEUF	300,00
CYCLO Détente ST ELOY	260,00
ASSO.FOYER SOCIO-EDUCATIF	50,00
GYM.VOLONTAIRE	310,00
PREVENTION ROUTIERE	35,00
SAINTELOISIRS	930,00+ 2 000,00 (<i>fête nationale+ comice</i>)
TENNIS CLUB (TCE)	390,00
AS SPORTIVE COLLEGE	50,00
USEP	50,00
S.B.P.A.	716,85
AMIS DE L'EGLISE	250,00
FACILAVIE	125,00
RASED	125,00
TOTAL	9 106,85 €

L'ensemble du Conseil propose de mettre une ou plusieurs conditions à l'attribution des subventions :

- présence lors des commissions concernant les associations
- réponses aux mails
- envoi d'articles pouvant paraître dans le Fil du Gy ou le bulletin municipal.

➤ **Mutualisation des frais de transport des écoles vers le gymnase**

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de règlement de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry relative à la mutualisation des frais de transport des élèves de l'école primaire, à destination du gymnase Cathy Melain à St Martin d'Auxigny pour l'année scolaire 2019 -2020.

Les frais de transport sont évalués à **8,54 €** par enfant pour l'année scolaire 2019- 2020 :
soit **87** enfants ayant participé pour l'année, le montant du remboursement total s'élève à **742,98 €**.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent ce montant et autorisent le Maire à signer la convention entre la Commune et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

➤ **Délibération pour mise à disposition d'un agent**

Monsieur Gilles BENOIT, Maire expose que la CCTHB peut accueillir un agent communal en stage pratique pour l'obtention du BAFA. La Commune de Saint Eloy de Gy mettrait donc cet agent à disposition de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry (dont est membre la Commune) selon les termes de la convention

Cet agent assurera les missions développées dans la convention de mise à disposition

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le principe de passation et les termes de la convention de mise à disposition de l'agent à la CCTHB ;
- Autorise le Maire à signer ladite convention ;
- Donne au Maire tout pouvoir pour sa mise en œuvre

➤ **Point sur la journée citoyenne du 29 mai 2021**

- Création d'une affiche et de flyers pour annoncer la journée citoyenne
- Présentation des circuits
- Remise de prix pour l'objet le plus insolite
- Pesée des ordures trouvées

➤ **Questions diverses**

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancée des travaux rue de la Mairie
-enrobé sur les trottoirs entre le 6 et 9 avril en fonction de la météo
-fermeture du carrefour de la rue de la Mairie et la rue des Écoles du 19 au 30 avril
'fin des travaux, rue de la Mairie vers le 15 mai en fonction de la météo.

La séance est levée à 21h30

Le secrétaire
Pascal RENARD

Le Maire
Gilles BENOIT



Les Membres